

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 15 juin à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	10
Pour :	8
Abstention :	2

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Laurent DAVID, conseillers municipaux.

Absentes : Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA), Paul BRASSIER (pouvoir à Eric BERTIAUX), Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élu secrétaire.

Objet : Election d'un nouveau membre du Conseil d'administration du CCAS suite à une démission

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 4 juin dernier la démission de Monsieur Laurent DAVID, membre élu du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Sa démission est effective à réception du courrier. Il est donc nécessaire d'élire un nouveau membre pour compléter le Conseil d'administration. Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Monsieur Claude METENIER est candidat. Il convient de procéder au vote.

Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale ;

Vu la délibération du 13 juillet 2020 qui fixe à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS soit 5 élus et 5 nommés en plus du Maire membre et Président de droit ;

Vu la lettre de démission de Monsieur Laurent DAVID reçue en mairie le 4 juin 2022 ;

Vu le vote majoritaire : soit 8 voix pour M. Claude METENIER et 2 absents ;

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré :

- Considérant la candidature de M. Claude METENIER et le vote en sa faveur, désigne Monsieur Claude METENIER comme nouveau membre élu du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social de Saint-Victor-la-Rivière.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.



Le Maire,
 François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 22/06/2022...
 et de la publication, le 22/06/2022
 Le Maire,

FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 15 juin à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	10
Pour :	10

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Laurent DAVID, conseillers municipaux.

Absentes : Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA), Paul BRASSIER (pouvoir à Eric BERTIAUX), Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élu secrétaire.

Objet : Fleurissement

Monsieur le Maire indique que les géraniums sont prêts à être récupérer chez Floriplantes à La Sauvetat. Il propose de fixer la date de la matinée fleurissement avec participation des habitants.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Fixe au 25 juin à 9 h le rendez-vous au garage communal du Breuil avec les habitants volontaires pour la préparation et distribution des jardinières dans les villages.
- Dit qu'un casse-croûte sera offert aux habitants volontaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le... 15/07/2022
et de la publication, le... 15/07/2022
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 15 juin à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice :	11
Présents :	8
Votants :	10
Pour :	10

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Laurent DAVID, conseillers municipaux.

Absentes : Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA), Paul BRASSIER (pouvoir à Eric BERTIAUX), Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élu secrétaire.

Objet : Demande du CCAS et des associations locales

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier fait conjointement par le Président du Club des Bruyères, le Président de la société de chasse et le Président du Ccas. Il est demandé à la commune de prendre en charge quelques dépenses liées à l'organisation des Estivales de Saint-Victor-la-Rivière le 31 juillet prochain sur la place du hameau du Breuil. Cette fête de village à caractère social est organisée par le CCAS de Saint-Victor-la-Rivière en partenariat avec les deux associations précitées. Ils demandent la prise en charge par la commune des frais de location de toilettes publiques, des frais SACEM pour la diffusion de musiques de fond sur la journée, des frais de raccordement d'un compteur électrique provisoire sur la place. Monsieur le Maire demande souhaite également que la commune prenne en charge un vin d'honneur et quelques repas sur invitations.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la demande du CCAS, du Club des Bruyères et de la société de chasse de prendre en charge les frais de location de toilettes publiques, de la SACEM et de raccordement électrique provisoire sur la place.
- Dit qu'un vin d'honneur sera offert par la commune ainsi que quelques repas sur invitations.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le. *AS.15.7.12.22*
et de la publication, le. *AS.15.7.12.22*
Le Maire,



Le Maire,

François GORY



FRANÇOIS GORY

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 15 juin à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 5

Contre : 5

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Laurent DAVID, conseillers municipaux.

Absentes : Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA), Paul BRASSIER (pouvoir à Eric BERTIAUX), Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élu secrétaire.

Objet : Demande de mise à disposition régulière du Centre d'animation social et culturel

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Madame Albine CARPENTIER qui renouvelle comme chaque année sa demande de mise à disposition régulière du Centre d'animation social et culturel pour son activité de gymnastique douce. La demande porte sur les mercredis matin de 9h à 11 h hors vacances scolaires. Le tarif est le même depuis plusieurs années soit 200 euros par an de participation financière aux frais de chauffage, d'électricité et d'entretien de la salle. Monsieur le Maire propose d'augmenter la participation à 250 euros. Monsieur Marc-Antoine de LATTRE propose 220 euros.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à la majorité, la voix du Maire étant prépondérante :

- Fixe à 250 euros la participation financière pour la période annuelle 2022/2023 de Madame Albine CARPENTIER pour la mise à disposition régulière du Centre d'animation social et culturel les mercredis matin de 9 h à 11 h hors vacances scolaires.
- Charge le Maire d'établir la convention.

Certifié exécutoire par le Maire
 compte-tenu de la réception en
 Sous-préfecture, le 16/08/2022
 et de la publication, le 16/08/2022

Le Maire,

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE
DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE**

L'an Deux mille vingt-deux :

Le 15 juin à 20 h ;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 juin 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Pour : 10

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Laurent DAVID, conseillers municipaux.

Absentes : Marianne VERNY (pouvoir à Carlos FERREIRA), Paul BRASSIER (pouvoir à Eric BERTIAUX), Anthony DABERT

Madame Justine DELFOSSE a été élu secrétaire.

Objet : Courrier de HIVORY

Monsieur le Maire donne lecture du courrier recommandé de la société HIVORY qui notifie la résiliation de la convention du 1^{er} septembre 2002, initialement passée avec SFR pour l'installation d'u relais de téléphonie mobile. Le Maire rappelle que la société HIVORY avait racheté le pylône SFR et été devenu le locataire et interlocuteur de la commune. Pour des raisons techniques et conformément à l'article 4 de la convention, HIVORY résilie la convention de plein droit. Jacques GIOGHI indique que dans ce cas, il faut, conformément à l'article 8 de ladite convention, leur demander expressément de « rétablir les lieux mis à disposition en l'état primitif ».

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte de la résiliation de la convention qui lie la commune à Hivory
- Demande à Hivory, conformément à l'article 8 de la convention de retirer toutes leurs installations et de remettre le terrain en son état primitif.
- Charge le Maire des démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le...11/06/2022...

et de la publication, le...17/06/2022...
Le Maire,

FRANÇOIS GORY